

Des nouvelles mesures pour atteindre le "zéro pesticide"

Dossier de la rédaction de H2o
February 2017

Grâce aux mesures de la loi de transition énergétique et de la loi de protection de la biodiversité, pour la première fois, la France enregistre une baisse de 14 % des pesticides utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs. Des nouvelles mesures annoncées par le Président de la République, le 14 février 2017, et le lancement de la campagne "Zéro pesticide" vont permettre de poursuivre ces résultats encourageants dans la lutte contre les pesticides.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'état, aux collectivités locales et aux établissements publics, l'usage des pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. Les pesticides chimiques sont désormais délivrés aux particuliers suite à un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié et, à compter du 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera étendue. Il est donc nécessaire de faire connaître aux collectivités et aux particuliers l'interdiction actuelle et préparer l'entrée en vigueur du 1er janvier 2019. C'est dans cette optique que l'Agence Française pour la Biodiversité, dans le cadre du volet non agricole du plan Cophyto visant la réduction des pesticides en lien avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, lancent une campagne d'information presse : "Zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète".

Environnement France